

Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires ni par le biais de l'électronique. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Chaque année, nous devons réviser et présenter un nouveau plan d'action contre la violence et l'intimidation. Ce dernier est présenté à tous les membres du personnel, au conseil d'établissement et diffusé aux parents via notre site internet.

Portrait de la situation

Dans les cinq dimensions évaluées, c'est le bien-être à l'école qui obtient le pourcentage le plus élevé. Les élèves aiment venir à l'école, ont le goût d'apprendre et se sentent capables de réussir. Les activités parascolaires et les profils d'étude sont perçus comme motivants. La majorité des élèves se sentent en sécurité, particulièrement sur le chemin de l'école. Les règles sont claires concernant la violence. De plus, les élèves ont la perception que les adultes de l'école sont accueillants auprès des nouveaux élèves de toutes origines ethniques.

En combinant les perceptions des élèves et des membres du personnel, il ressort cinq principaux constats, soient la nécessité de développer des relations de communication positives entre les élèves et avec les adultes, d'augmenter les occasions de consultation des élèves et du personnel dans la vie et les décisions de l'école, de réviser les règles de conduite et d'encadrement d'améliorer les relations interpersonnelles entre les élèves de toutes origines culturelles et d'améliorer l'ouverture et la tolérance à l'orientation et/ou à l'identité sexuelle.

Priorités

Afin de choisir nos priorités pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous, nous avons consulté le personnel et les élèves. Les résultats sont similaires, voici respectivement les deux objectifs prioritaires :

- 1- Développer des relations de communication positives entre les élèves et avec les adultes
- 2- Augmenter les occasions de consultation des élèves et du personnel dans la vie et les décisions de l'école

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Présentation du plan de lutte et du plan d'action au conseil d'établissement

Plan d'action envoyé aux parents via l'Info-parents et déposé sur le site internet de l'école

Rencontre de parents et soirée de remise des bulletins

Mise sur pied d'une Escouade d'accueil pour les familles issues de l'immigration avant la rentrée scolaire 2025

Assurer un suivi diligent auprès des parents lors d'un événement et les impliquer dans la recherche de solution

Communication par lettres et/ou courriels aux parents pour les informer lors de la tenue d'activités de promotion ou de prévention auprès des élèves

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Impliquer davantage d'élèves dans les projets pédagogiques particuliers
- Poursuivre l'implantation du programme Hors-piste
- Valoriser l'ensemble des élèves et des programmes avec les réalisations en cours d'année
- Créer des occasions de rencontres entre le personnel de l'école et les élèves afin de créer des liens
- Consolider le rôle des tuteurs
- Réviser les mesures de soutien à l'assiduité
- Collaboration avec Éric Morissette – Plan d'amélioration continue du climat scolaire

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Tous les adultes de l'école connaissent la trajectoire d'intervention et ont l'obligation d'intervenir lors d'un acte de violence ou d'intimidation. L'observateur d'un acte de violence doit d'abord intervenir pour assurer la sécurité. Par la suite, en fournissant les informations nécessaires (résumé, date, l'heure, lieu, etc.), il doit référer à la direction répondante en cas de violence ou à l'éducateur si c'est un conflit. Il analyse la situation.

Si nous sommes en présence d'intimidation, il informe la direction répondante qui orchestre une rencontre avec les personnes concernées pour poursuivre l'analyse de la situation, décider des moyens à mettre en place et répartir les tâches aux différents intervenants.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

La direction répondante s'assure de l'application des moyens et du suivi auprès des parents.

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité.

Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée. S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation incluant les actes de violence à caractère sexuel ainsi que les motifs liés à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

En tout temps, qu'il soit témoin ou victime, un élève peut s'adresser à un adulte de l'école pour dénoncer un acte de violence ou d'intimidation. L'élève ou le parent peut utiliser deux moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation :

- en utilisant la ligne téléphonique suivante : (418) 838-8402 poste 21441
- à l'adresse électronique sur le site de l'école : pointe-levy.denonciation@cassdn.gouv.qc.ca, sous l'onglet Information/Climat scolaire positif

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cassdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

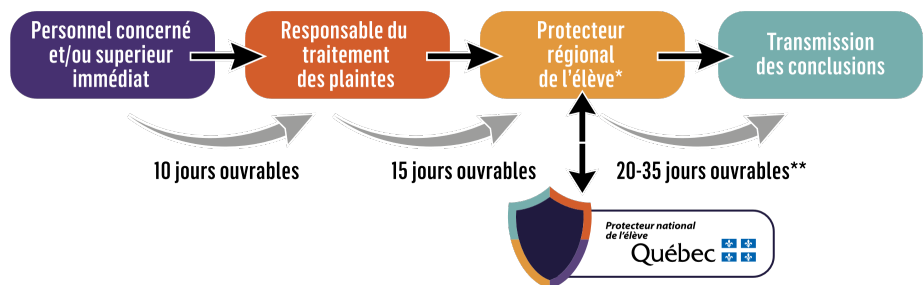
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le 22 septembre 2025.

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2024-2025?

- **Objectif 1** : D'ici juin 2025, la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves aura augmentée à 68%
- **Objectif 2** : D'ici juin 2025, améliorer le climat relationnel et de soutien à 85%

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Collaboration avec Éric Morissette – Plan d'amélioration continue du climat scolaire
- Formation obligatoire - violence et l'intimidation MEQ pour tout le personnel
- Augmentation de la présence des membres du personnel dans les activités, les transitions, etc.
- Continuité du programme "Hors-piste"
- Activités de la semaine de la persévérance
- Activités au cours de la Semaine contre la violence et l'intimidation (civisme)
- Révision des pages insérées à l'agenda concernant le civisme
- Passation du QSVE-BE pour les élèves et du CVI pour le personnel
- Passation d'un questionnaire pour la prévention sur le décrochage scolaire
- Travaux du comité encadrement sur le rôle du tuteur
- Distribution alimentaire à différents moments dans l'année scolaire
- Attentions particulières pour la reconnaissance auprès du personnel
- Diverses activités sportives entre le personnel et les élèves afin d'augmenter le sentiment d'engagement-attachement
- Etc.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

La formation obligatoire du MEQ sur la violence et l'intimidation a été bénéfique pour développer des connaissances communes et outiller les membres du personnel sur les actions à réaliser lorsqu'ils sont témoins ou informés d'une situation de violence ou d'intimidation à l'école.

La collaboration avec monsieur Éric Morissette a permis un accompagnement différent afin d'établir un plan d'amélioration continu du climat de l'école.

Les résultats des questionnaires QSVE-BE et CVI ont permis de dresser un portrait du climat de notre milieu et ont orientés les objectifs du plan de lutte pour l'année actuelle. Toutefois, il est à noter que considérant des modifications majeures au questionnaire, la comparaison des résultats avec les années antérieures n'étaient pas possible. Des constats ont quand même pu être soulevés.

La poursuite du programme national de prévention des troubles anxieux Hors-Piste vient soutenir l'apprentissage socio-émotionnel pour améliorer le bien-être individuel et collectif. Ce programme permet un langage commun, ce qui favorise la communication ainsi que le réinvestissement des notions et des moyens dans le quotidien des élèves.

Les travaux du comité encadrement ont permis de fournir des outils concrets aux tuteurs permettant de les guider dans leur rôle et leurs interventions auprès des élèves au fil de l'année. Les questionnaires de dépistage du décrochage scolaire utilisés ont permis d'établir un portrait des élèves à risque et ont guidé les travaux du comité encadrement.

L'ensemble des actions en promotion et en prévention, tel que cité dans l'encadré précédent, ainsi que l'augmentation de la présence des membres du personnel durant ces activités et lors des transitions, ont permis de favoriser le sentiment d'engagement et d'attachement et ont contribué au climat relationnel et de soutien.